

Savoir contrôler la conformité des lieux diffusant de la musique amplifiée

Stage de formation, Paris 17e

13-14-15 juin 2017



CIDB

Centre d'information et de documentation
sur le **Bruit**

Centre d'information sur le
bruit

12-14, rue Jules Bourdais
75017 Paris

Brigitte QUETGLAS
Tél. : 01 47 64 64 61
email : quetglas@cidb.org
http://www.bruit.fr

Objectifs

Conscients de l'importance de l'activité de diffusion de musique amplifiée dans l'environnement culturel français, mais également des risques et nuisances pouvant être générés, les ministères chargés de l'environnement, de la santé, de la culture et de l'intérieur, ont défini en 1998 les mesures de précaution à prendre dans le cadre de l'exercice de cette profession. Le code de l'environnement fixe depuis des obligations aux établissements qui diffusent à titre habituel de la musique amplifiée qu'ils soient gérés par des organismes publics, privés ou associatifs.

Près de 20 ans après l'entrée en vigueur de la réglementation, si les pratiques des professionnels ont évolué - nombre d'entre eux déclarent mesurer le volume sonore afin de limiter les risques pour l'audition de leurs clients, des progrès restent à accomplir notamment pour la mise en conformité des établissements. Afin d'assurer une homogénéité des pratiques de contrôle sur le territoire, **une circulaire interministérielle a été publiée le 23 décembre 2011, qui met l'accent sur une formation des personnels en charge de ce contrôle.**

À cette occasion, le CIDB a été désigné comme organisme de formation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Les stagiaires suivront les interventions grâce à un dossier pédagogique. Les présentations se feront grâce à des diaporamas à partir d'un ordinateur PC et d'un vidéo projecteur.

Un animateur de stage sera présent durant les 3 journées de formation.

Public concerné

- Les bureaux d'études susceptibles de réaliser des études de l'impact des nuisances sonores;
- Les personnels des services communaux d'hygiène et de santé;
- Les personnels des agences régionales de santé ;
- et toutes personnes susceptibles de devoir contrôler la conformité à la réglementation des lieux diffusant de la musique amplifiée.

Niveau pré-requis : Baccalauréat

Nombre de participants maximum : 15

Suivi du stage et évaluation des résultats

Une feuille d'émargement sera présentée aux stagiaires pour signature tous les matins et après-midis.

Une attestation de présence sera délivrée à la fin de la formation.

Lieu du stage

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES,
10, rue Bernard Buffet
75017 Paris

Attention : Le CIDB se réserve le droit de modifier le lieu du stage en fonction du nombre de participants. Pour un nombre inférieur à 8, le stage se tiendra à :
CIDB, Salle annexe
6, rue Jules Bourdais
75017 Paris

Programme et Bulletin d'inscription ci-joint.



Programme

1er jour

Intervenants : Lory Waks, Catherine Foisil

13h00-13h30 : Accueil des participants

13h30-15h00 : Présentation de la réglementation :

- Code de l'environnement
- Le nouveau décret (sous réserve de publication)
- Les articulations avec le Code de la santé publique
- Circulaire interministérielle du 23 décembre 2011.

15h00-15h15 : Pause

15h15-17h15 : Présentation de la Charte de la vie nocturne de la ville de Lyon

Prévenir les nuisances sonores : concertation avec les gestionnaires de lieux diffusant de la musique amplifiée et les riverains, élaboration de chartes, suivi de leur application.

2e jour

Intervenants : Franck Gissen, Marc Esmenjaud

9h00-11h00: Présentation de différents types de limiteurs.

11h00-11h30 : Pause

11h30-12h30 : Travaux pratiques : étude de cas concrets.

12h30-13h30 : Déjeuner

13h30-17h00 : Suite et fin de la journée.

3e jour

Intervenant : Igor Prade

8h30-12h30 : Les Contrôles :

- Vérification administrative des études d'impact : savoir lire une étude d'impact ; quel doit être le contenu *a minima* d'une étude ?
- Contrôle des niveaux à l'intérieur des établissements et chez les voisins.
- Vérification du limiteur, comment extraire et interpréter les résultats des limiteurs,

12h30-13h30 : Déjeuner

13h30-16h30 : Suite et fin de la journée.

Intervenants

Lory Waks : Adjoint au Chef de la mission Bruit et Agents physiques, MEDDE

Catherine Foisil : Cheffe du Service Hygiène urbaine, Mairie de Lyon

Franck Gissen : Représentant de la marque Rami/Amix, fabricant de limiteurs

Marc Esmenjaud : Consultant en Santé publique

Igor Prade : Ingénieur en acoustique, Préfecture de police de Paris

ACCÈS

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES :

Par la route :

Prendre le Périphérique, sortir Porte de Clichy, entrer dans Paris, prendre l'avenue de Clichy sur 300 m, entrée de l'hôtel : 1^{ère} rue à droite : Rue Bernard Buffet. Suivre les indications pour accéder au parking (payant).

Métro : Ligne 13 station Brochant

RER : Ligne C station Porte de Clichy

CIDB, SALLE ANNEXE :

Par la route : Prendre le Périphérique, sortir Porte d'Asnières, prendre le boulevard Berthier, puis la rue Jules Bourdais (1^{er} feu à droite). Stationnement payant en surface.

Métro : Ligne 3 station Place Maréchal Juin-Pereire

RER : Ligne C station Place Maréchal Juin-Pereire

Le CIDB se trouve au 14, rue Jules Bourdais

Savoir contrôler la conformité des lieux diffusant de la musique amplifiée

Stage de formation, Paris 17e
13-14-15 juin 2017



Bulletin d'inscription

À retourner à :

CIDB - Brigitte Quetglas

12/14, rue Jules Bourdais, 75017 Paris

Tél. : 01 47 64 64 61 - Fax : 01 47 64 64 63 - E-mail : quetglas@cidb.org

Mme ou M.

Nom : Prénom :

Organisme : Service :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Souhaite participer au stage "Savoir contrôler la conformité des lieux diffusant de la musique amplifiée", les 13-14-15 juin 2017 dont les frais d'inscription s'élèvent à **735 € nets***, comprenant les cours, le dossier technique, le déjeuner et les pauses.

Le CIDB est un organisme de formation dont l'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 43207 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Adresse de facturation

Organisme : Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Mode de règlement

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CIDB

Virement bancaire au : CIC Neuilly-sur-Seine, n° 30066 10361 00010484301 70

Sur facture en exemplaires

Date :

Signature

* Le CIDB est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.

Pour toute annulation au-delà du 1er juin 2017, les droits d'inscription seront dus en totalité. En dessous de 5 inscrits, le CIDB se réserve le droit d'annuler la session de formation.